



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Réforme du baccalauréat - Conséquences

Question écrite n° 12374

Texte de la question

M. Thibault Bazin attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'impact de la réforme du bac sur la poursuite des études supérieures. Ainsi, les lycéens vont devoir choisir trois matières principales, appelées « spécialités », puis deux seulement en terminale. Or ces choix restreints inquiètent les différentes filières supérieures. C'est ainsi que les scientifiques craignent que les sciences soient les grandes perdantes. Les études scientifiques s'appuient, en effet, sur un triptyque de matières : maths, physique-chimie et sciences de la vie et non sur un duo. Quant aux filières littéraires, elles craignent l'abandon des langues anciennes qui vont être moins choisies que le français et une langue vivante. Si l'on peut considérer que le tronc commun était trop volumineux, une spécialisation trop importante a aussi ses effets pervers. Il lui demande comment le Gouvernement entend assurer la continuité du lycée avec des études supérieures de qualité.

Texte de la réponse

La réforme du lycée général et technologique repose sur une spécialisation progressive de l'élève, par le choix de trois enseignements de spécialité en classe de première puis de deux en terminale. Cette spécialisation progressive accompagne l'élève dans son parcours d'orientation et facilite son parcours vers l'enseignement supérieur. En classe de terminale, ce binôme d'enseignements de spécialité peut, si l'élève le souhaite et dans la perspective de son parcours d'études, être complété par un enseignement optionnel au choix parmi « mathématiques complémentaires », « mathématiques expertes », ou « droit et grands enjeux du monde contemporain ». Dans sa note d'analyses et de propositions sur les programmes du lycée et sur les épreuves du baccalauréat, le conseil supérieur des programmes a précisé que l'enseignement de mathématiques complémentaires s'adressera en priorité aux élèves qui auront choisi en classe de première les mathématiques parmi les trois enseignements de spécialité et qui auront décidé de ne pas le poursuivre en classe terminale pour se concentrer : - sur les enseignements de spécialité de physique-chimie et de sciences de la vie et de la Terre ; - sur les enseignements de spécialité de sciences économiques et sociales et d'histoire géographie, géopolitique, sciences politiques. Il sera donc possible aux élèves qui le souhaitent de suivre comme aujourd'hui trois disciplines scientifiques en terminale, par exemple mathématiques, SVT et physique-chimie. Les langues anciennes sont quant à elles proposées aux élèves sous deux formes. Cet enseignement est en effet présent dans l'enseignement de spécialité « littérature et LCA », qui présente un réel atout pour des élèves se destinant à des études axées vers les lettres, les sciences sociales, les arts, le droit ou les sciences politiques. À côté de ces enseignements de spécialité, les élèves peuvent choisir un enseignement optionnel de LCA latin et/ou de LCA grec, d'une durée hebdomadaire de 3 heures chacun. Il s'agit du seul enseignement pouvant être suivi en sus des autres enseignements optionnels. Cette nouvelle architecture des enseignements augmente donc les opportunités d'apprentissage des langues anciennes au sein du lycée général et technologique.

Données clés

Auteur : [M. Thibault Bazin](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12374

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : [Éducation nationale](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [25 septembre 2018](#), page 8410

Réponse publiée au JO le : [18 décembre 2018](#), page 11772